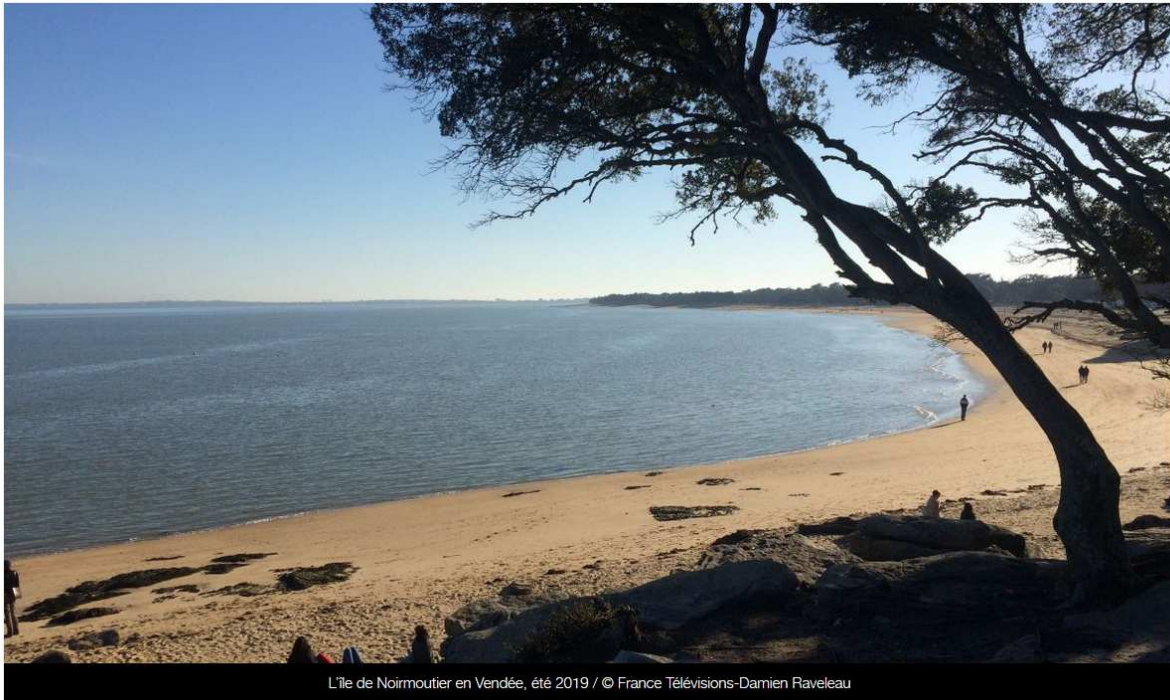


Réchauffement climatique : les plages cèdent inexorablement du terrain



La mer avance vers le continent. On met souvent en cause le réchauffement climatique. Tant et si bien que la montée des eaux serait de +1,10m d'ici 2100 selon le GIEC. Il faut donc se prémunir. Depuis la tempête Xynthia, les plans de prévention des risques ont changé. Exemple à Noirmoutier.

Par FB avec Fanny Borius

Publié le 01/10/2019 à 14:37 Mis à jour le 01/10/2019 à 18:15

Noirmoutier, une île de Vendée de 49 km² dont les 2/3 se situent en dessous du niveau de la mer.

Les risques de submersion peuvent donc y paraître plus grands et pourtant le plan de prévention des risques adopté en 2015 est moins contraint que sur le reste du littoral.

Certaines zones rouges considérées comme non constructibles en 2012 sont devenues bleues donc constructibles. Une erreur qui pourrait se payer cher à l'avenir.



Les zones rouges et bleues sur PPRI à Noirmoutier en Vendée / © France Televisions

"Ce qui s'est passé entre 2012 et 2015, c'est qu'il y a une grande résistance de la population, une grande difficulté à accepter le principe même du Plan de prévention des risques dans la mesure où ça a entraîné notamment plus qu'une gêne", explique Anne-Marie Grimaud, secrétaire générale de Vendée Environnement, "dans certains cas, ça pouvait même faire diminuer la valeur des biens. Cette préoccupation là a primé sur ce que cela recouvre en réalité, c'est à dire un risque".

Le risque, c'est que les digues construites tout autour du littoral de l'île cèdent en cas de grosses tempêtes et inondent les constructions anciennes et nouvelles.

Les travaux de restauration de ces digues sont réguliers, mais un peu vains.

"Il faut vraiment se poser des questions sur les types d'aménagement et surtout sur le caractère un peu illusoire qui peut être communiqué à la population en disant : on fait des travaux, ça représente des millions d'euros mais vous êtes protégés. Oui, dans certaines limites", explique Yves Le Quellec, président de Vendée Nature Environnement.



Des ouvrages de défense de la mer à Noirmoutier en Vendée / © France Televisions

A Noirmoutier, on continue de construire. Les propriétaires peuvent diviser leurs parcelles et bâtir sur des surfaces anciennement non constructibles. Le plan local d'urbanisme favorise la construction de logements principaux accessibles aux travailleurs locaux.

"Là, on est sur un projet de lotissements réalisés par la commune de Noirmoutier-en-l'île pour répondre au besoin de logements en résidence principale, 64 logements vont être réalisés d'ici 3 ans", précise Noël Faucher, le maire de Noirmoutier-en-l'île.

Près de 60 millions d'euros investis entre 1978 et 2015

Selon l'élue, Noirmoutier a anticipé les risques depuis longtemps.

"On est propriétaires de nos ouvrages de défense contre la mer, notamment les digues", précise le maire, "on a investi à peu près 60 millions d'euros entre 1978 et 2015".

“ *On n'arrête jamais. Les ouvrages de défense contre la mer, on les surveille, on les entretient, on n'attend pas qu'une tempête les dégrade pour pouvoir les restaurer"* - Noël Faucher, maire de Noirmoutier-en-l'île **”**

Selon le GIEC, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui regroupe des experts spécialisés dans l'évolution du climat, la montée des eaux pourrait atteindre 1 m d'ici 2100. Noirmoutier se trouverait alors en partie les pieds dans l'eau.

Le plan de prévention des risques de l'île doit prochainement être révisé pour tenir compte de cet aléa.

Une montée des eaux inéluctable ?

"Le mécanisme que l'on observe c'est la montée du niveau de la mer qui a été vue et analysée par le rapport du GIEC paru la semaine dernière", explique Marc Robin, responsable scientifique de l'observatoire régional des risques côtiers, avec une temporalité "qu'il faut prendre à très long terme".

"Il y a 25-30 000 ans, le niveau de la mer était plus bas qu'aujourd'hui. Il a remonté extrêmement rapidement. Il s'est stabilisé il y a 2 ou 3 000 ans avec des taux de remontée de l'ordre de 0,5 mm par an", poursuit Marc Robin, "on constate actuellement une petite accélération de cette remontée".

Exemple à Saint-Nazaire, *"on est sur une remontée de 1mm par an, avec une petite accélération sur les 20 dernières années".*

Le GIEC annonce une remontée des eaux de 1,10m d'ici 2100, proposant plusieurs scénarios, *"un scénario optimiste où on est plutôt sur une trajectoire de 30 à 40 cm, plus ou moins 20 cm, un scénario pessimiste où on est effectivement sur une trajectoire de 80-90 cm".*

Notre région présente des "zones basses", sensibles à la montée des eaux : Le Pouliguen, plus au nord, La Faute-sur-Mer, plus au sud. Mais le scénario à 1 mètres *"n'est pas une fatalité"* selon Marc Robin, *"en minimisant, par exemple, les gaz à effet de serre au niveau mondial, on pourrait minimiser cette remontée inéluctable du niveau de la mer".*

Le plan de prévention des risques, c'est quoi ?

C'est un document qui contraint l'urbanisation et qui cherche à mettre en sécurité les biens et les personnes par rapport à des aléas de type submersion ou érosion.

Décidé par la commune ou la communauté de communes, il est validé par le préfet au nom de l'Etat.